



République Française  
Département SEINE ET MARNE  
Commune de Bourron Marlotte

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 27/04/2026

| Nombre de membres |          |                           |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents         | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 23                | 20       | 23                        |

| Vote                                      |
|---|
| <b>A l'unanimité</b>                      |
| Pour : 23<br>Contre : 0<br>Abstention : 0 |

L'an 2026, le 27 Avril à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Bourron Marlotte s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vitor, VALENTE Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 21/04/2026 et affichés à la porte de la Mairie le 21/04/2026.

**Présents** : M. VALENTE Vitor, Maire, M. BIDARD Michel, M. BREGERE-MAILLET Jean, Mme BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude, M. BUIRON Alain, M. COLAS Christophe, Mme DANIELOU Cécile, M. DE FARIA Custodio, Mme DUWEZ Nathalie, M. GANDON Jean-Charles, M. HAGARD Stéphane, Mme HAMEL Catherine, Mme KERHERVÉ Muriel, Mme LOTT Myriam, M. PETIT Yves, Mme PICARD Joëlle, M. QUÉNU Nicolas, Mme ROUSSEAU Catherine, Mme SABATIER Véronique, Mme SHARPE Laura

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en PREFECTURE  
Le : 28/04/2026  
Et  
Publication ou notification du :  
28/04/2026

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme PACTON Stéphanie à Mme ROUSSEAU Catherine, Mme SCHAPPACHER Karine à Mme DUWEZ Nathalie, M. TONNELIER Théo à M. COLAS Christophe

**A été nommé(e) secrétaire** : M. BREGERE-MAILLET Jean

### CM2026\_18 - Conseils des écoles : Election des représentants du conseil municipal

Le Maire informe l'assemblée que l'article D. 411-1 du code de l'éducation relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires fixe à un le nombre de représentants du conseil municipal au sein d'un conseil d'école.

Outre cette représentation, le Maire ou son représentant, est également membre de chaque conseil d'école.

Le Maire propose la candidature de Karine SCHAPPACHER pour l'école élémentaire et celle de Véronique SABATIER pour l'école maternelle et invite le conseil municipal à procéder à leur élection.

Les deux représentantes sont élues à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Secrétaire de séance,  
Jean BREGERE-MAILLET

A Bourron-Marlotte, le 28/04/2026

Le Maire,  
Vitor VALENTE

